MARIE-LOUISE LIGER

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DE NANCY

DIPLÔMÉE DE L'INSTITUT COMMERCIAL DE NANCY
EXPERT AGRÉÉ PAR LA COUR DE CASSATION
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE NANCY

NANCY
3, rue de Turique - B.P. n° 50350
54006 NANCY Cedex
Tél. 03 83 98 65 25
Fax 03 83 96 27 47
E-mail : marielouise.liger@secef.fr

FONDS I C N

Fonds de dotation de l'École d'Enseignement supérieur privé ICN

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011

MARIE-LOUISE LIGER

PTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
AU TABLEAU DE L'ORDRE
A RÉGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DE NANCY

NANCY
3, rue de Turique - B.P. n° 50350
54006 NANCY Cedex
Tél. 03 83 98 65 25
Fax 03 83 96 27 47
E-mail : marielouise.liger@secef.fr

MÉE DE L'INSTITUT COMMERCIAL DE NANCY
ERT AGRÉÉ PAR LA COUR DE CASSATION
PERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE NANCY

FONDS I C N

Fonds de dotation de l'École d'Enseignement supérieur privé ICN

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

EXERCICE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

MARIE-LOUISE LIGER

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DE NANCY

DIPLÔMÉE DE L'INSTITUT COMMERCIAL DE NANCY
EXPERT AGRÉÉ PAR LA COUR DE CASSATION
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE NANCY

NANCY
3, rue de Turique - B.P. n° 50350
54006 NANCY Cedex
Tél. 03 83 98 65 25
Fax 03 83 96 27 47
E-mail : marielouise.liger@secef.fr

FONDS I C N

Fonds de dotation de l'École d'Enseignement supérieur privé ICN

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

EXERCICE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames et Messieurs les membres,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FONDS ICN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables
Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans les notes de l'Annexe et je me suis assurée de leur correcte application.

Estimations comptables
J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans les notes de l'Annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes :
J'ai en particulier vérifié que les fonds statutaires avaient bien été utilisés conformément aux décisions prises par votre conseil d'administration et que les informations appropriées figuraient dans les notes de l'annexe aux comptes.

Conclusion
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité annuel et dans les documents adressés aux MEMBRES sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Nancy, le 12 juin 2012
Le Commissaire aux Comptes

FONDS DE DOTATION ICN
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

ACTIF	VALEURS NETTES AU 31/12/11	VALEURS NETTES AU 31/12/10
. ACTIF IMMOBILISÉ	-	
. ACTIF CIRCULANT		
- FONDS A RECEVOIR		75 000,00
- DISPONIBILITÉ	**307 840,46**	100 000,00
TOTAL	**307 840,46**	175 000,00

PASSIF	VALEURS NETTES AU 31/12/11	VALEURS NETTES AU 31/12/10
. SITUATION NETTE	-	
- FONDS STATUTAIRES	**88 440,61**	175 000,00
- REPORT A NOUVEAU	**- 310,00**	
- RÉSULTAT	**- 5 900,85**	- 310,00
- SITUATION NETTE	**82 229,76**	174 690,00
. DETTES		
- DETTES FOURNISSEURS	**225 610,70**	310,00
TOTAL	**307 840,46**	175 000,00

Commissaire aux Comptes
M.L. LIGER

FONDS DE DOTATION ICN
RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

CHARGES D'EXPLOITATION		2011	2010	PRODUITS D'EXPLOITATION		2011	2010
60	ACHATS	281,96					
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 485,50					
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		310,00				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	206 559,39		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	261 559,39	
66	CHARGES FINANCIERES	133,39					
	(BÉNÉFICE)	-	-		(PERTE)	5 900,85	310,00
	TOTAL	267 460,24	310,00		TOTAL	267 460,24	310,00

Commissaire aux Comptes
M.L. LIGER

Fonds de dotation

ICN Ecole de Management

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2011

(Établie en Euros)

Commissaire aux Comptes
M.L. LIGER

1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

1.2 PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 DETAIL DES VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS

2.2 ECHEANCIER DES DETTES

3 AUTRES INFORMATIONS

3.1 INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES OU SALARIES

3.2 HONORAIRES DU COMMNISSAIRE AUX COMPTES

Commissaire aux Comptes
M.L. LIGER

1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les principaux événements de l'exercice 2011 sont les suivants :

Le financement de 12 actions voté par les 7 entreprises fondatrices. Le montant total de ce financement s'élève à 344 150 €.
A fin décembre, 261 559.39 € ont été engagés dans le cadre de ces différentes actions. Le reliquat des fonds non engagé sur 2011 est reporté sur l'année 2012 afin de permettre la clôture des actions encore en cours et de permettre le financement de nouvelles actions.

La sélection par le conseil d'administration du fonds du prestataire OPTIMUS dont la mission principale est l'accompagnement dans la recherche de nouveaux donateurs.
Une première phase préparatoire à la campagne de levée de fonds s'est étendue du 1er juin au 31 décembre 2011.

La nomination du Commissaire aux Comptes, Madame Marie-Louise LIGER, a été approuvée à l'unanimité ainsi que celle du cabinet SECEF en tant que suppléant.

1.2 PRINCIPES REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthode générale :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

En particulier :

Concernant les fonds statutaires, ceux-ci étant consomptibles, les fonds engagés conformément aux décisions du conseil d'administration sont venus abondés au crédit le compte de résultat.

Commissaire aux Comptes M.L. LIGER

2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN PASSIF

2.1 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Rubriques	Début exercice	+	-	Fin d'exercice
Fonds propres	175 000	175 000	261 559.39	88 440.61
Report à nouveau	0	-310		-310
Résultat	-310	310	5 900.85	-5 900.85
Total	174 690	175 000	267 460.24	82 229.76

2.2 ECHEANCIER DES DETTES

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

3 AUTRES INFORMATIONS

3.1 INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES OU SALARIES

La loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit en son article 20 d'indiquer le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'association.

Ainsi, il est indiqué que les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles de l'Association n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2011.

Commissaire aux Comptes M.L. LIGER

3.2 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires mentionnés correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice 2011 (Art. 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008) :

	Marie Louise LIGER
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes 2011	4 400 €
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes 2010	1 076.40 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	0
Honoraires totaux	5 476.40 €

Commissaire aux Comptes
M.L. LIGER

MARIE-LOUISE LIGER

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DE NANCY

DIPLÔMÉE DE L'INSTITUT COMMERCIAL DE NANCY
EXPERT AGRÉÉ PAR LA COUR DE CASSATION
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE NANCY

NANCY
3, rue de Turique - B.P. n° 50350
54006 NANCY Cedex
Tél. 03 83 98 65 25
Fax 03 83 96 27 47
E-mail : marielouise.liger@secef.fr

FONDS I C N

Fonds de dotation de l'École d'Enseignement supérieur privé ICN

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

EXERCICE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

MARIE-LOUISE LIGER

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DE NANCY

DIPLÔMÉE DE L'INSTITUT COMMERCIAL DE NANCY
EXPERT AGRÉÉ PAR LA COUR DE CASSATION
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE NANCY

NANCY
3, rue de Turique - B.P. n° 50350
54006 NANCY Cedex
Tél. 03 83 98 65 25
Fax 03 83 96 27 47
E-mail : marielouise.liger@secef.fr

FONDS I C N

Fonds de dotation de l'École d'Enseignement supérieur privé ICN

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

EXERCICE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisée. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce;

Fait à Nancy, le 12 juin 2012
Le Commissaire aux Comptes,